



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

30 octobre 2018

### **Haut-Valais**

#### **Levée immédiate de l'interdiction générale de faire du feu**

**Le canton du Valais a enregistré des modifications importantes du climat qui a prévalu depuis le mois de juin dernier. Depuis ce weekend, des précipitations importantes sont enregistrées sur l'ensemble du territoire. L'interdiction générale de faire du feu, en vigueur dans le Haut Valais, est donc levée avec effet immédiat.**

Depuis dimanche 28 octobre, le Valais enregistre à la fois des précipitations et des chutes de neige localement marquées. Des températures en très nette baisse sont également enregistrées. Par conséquent, le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) a prononcé la levée immédiate de l'interdiction générale de faire du feu pour le Haut Valais. Pour le Valais romand, la carte des dangers est aussi mise à jour, avec un risque réduit.

Même si un incendie de forêt important a eu lieu durant le week-end du 27 et 28 octobre 2018 sur les hauts de Savièse, il convient de noter que d'une manière générale, et grâce à la collaboration de la population et au respect des consignes de comportement, le canton n'a pas eu à dénombrer des départs de feu de végétation ou de forêt significativement conséquents.

#### **Personnes de contact :**

**Jacques Magnin**, chef de l'Office cantonal du feu, 027 606 70 50 ou 079 355 25 25

**Philipp Gerold**, ingénieur forêt, Services des forêts, des cours d'eau et du paysage

027 606 97 76 ou 079 413 36 56

